



## LES DISPOSITIFS RELAIS (ATELIER, CLASSE, INTERNAT)

Ces dispositifs accueillent des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire (manquements graves et répétés au règlement intérieur, agressivité, absentéisme, repli...). Leur objectif est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation sous statut scolaire ou, le cas échéant, sous contrat de travail (apprentissage...) et en même temps de les engager dans un processus de resocialisation. L'accueil en classe relais varie de quelques semaines à plusieurs mois sans pouvoir dépasser une année scolaire. L'accueil en atelier relais varie de 4 à 12 semaines. L'internat relais permet l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie, grâce par exemple aux activités culturelles et sportives ou l'engagement associatif. Le travail éducatif en internat complète et renforce le travail de resocialisation mis en œuvre pendant le temps scolaire. À la fin du dispositif, les élèves sont suivis dans leur nouvel établissement pendant un trimestre, pour favoriser leur intégration. Dans certains cas, les jeunes peuvent aussi terminer leur scolarité en internat ordinaire.

[\[Circulaire n°2014-037 du 28.03.2014, BO n°14 du 03.04.2014\]](#)

### ATELIER RELAIS

- ◆ **24 Périgueux** Collège Laure Gatet
- ◆ **24 Sarlat-la-Canéda** Collège La Boétie
- ◆ **24 Thiviers** Lycée professionnel Porte d'Aquitaine
- ◆ **40 Biscarrosse** Collège Jean Mermoz
- ◆ **40 Dax** Collège Léonce Dussarat dit Léon des Landes
- ◆ **64 Pau** Collège Marguerite de Navarre

### CLASSE RELAIS

- ◆ **24 Bergerac** Collège Henri IV
- ◆ **47 Le Passage** Collège Théophile de Viau
- ◆ **64 Bayonne** Collège Marracq

### INTERNAT RELAIS

- **33 Blanquefort** Collège Saint-Joseph
- **64 Audaux** Collège Sainte-Bernadette